

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de septembre à 19 heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Josette CLAUZIER, Maire.

Etaient présents : CLAUZIER Josette, FOROT Michel, GALEOTE Denise, MERCIER Annie, MAZAT Nicolas, TARI Brigitte.

Excusés : CHAZAL Christine, GIBERT Pierre, MICHEL Elise

Le Centre Communal d'Action Sociale :

* DECIDE d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 à compter du 1er janvier 2023 pour le budget du CCAS de la Commune.

* DECIDE d'utiliser un plan de comptes par nature M57 développée et AUTORISE Madame le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

* AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

* DECIDE à l'unanimité de verser la somme de 1000 € à M. et Mme FOGOUD Charles au chef-lieu suite à l'incendie survenu le 8 septembre 2022 dans leur garage.

* DECIDE l'attribution d'un bon d'achat de 30 € à tous les jeunes de 10 à 18 ans et l'achat des colis de Noël d'une valeur d'environ 30 € à la cave Ardèche Saveurs de Le Cheylard pour les seniors de 70 ans et plus.

* DECIDE la distribution d'une notice dans les boites aux lettres pour informer les seniors des 4 activités proposées dans le cadre de la semaine bleue en collaboration avec l'inter-CCAS de la vallée de la Dorne.

* DECIDE de l'organisation de l'Opération Brioches, 126 brioches seront vendues par les membres du CCAS au profit de l'ADAPEI entre le 4 et le 9 octobre 2022.

* DECIDE de ne pas organiser de repas, le buffet proposé par la commune en juin suscitant beaucoup plus d'engouement.

* EST INFORME que deux activités seront proposées au 1^{er} trimestre 2023 :

- 24/02 à 19h, salle de la Mairie : Formation aux gestes de premier secours par Stéphane Blanc avec inscription obligatoire compte tenu du nombre restreint de places.

- 3/03 à 19h, salle de la Mairie : Recyclage du Code de la route par l'auto-école Reynaud sans inscription.